



15ème législature

Question N° : 29659	De Mme Aude Luquet (Mouvement Démocrate et apparentés - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse >Relocalisation de la production de médicaments et de matériel médical	Analyse > Relocalisation de la production de médicaments et de matériel médical.
Question publiée au JO le : 19/05/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Aude Luquet alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité de relocaliser la production de biens médicaux stratégiques et essentiels. Si les alertes étaient déjà nombreuses, la crise que l'on vit aujourd'hui avec le coronavirus crée un véritable électrochoc dans la société et pousse tout le monde à s'interroger collectivement sur la dépendance croissante de la France à l'égard de quelques pays qui produisent un certain nombre de biens pouvant être caractérisés d'essentiels tels que les médicaments (80 % des principes actifs pharmaceutiques utilisés en Europe sont fabriqués hors de l'espace économique européen), les masques ou encore les respirateurs. Renforcer l'indépendance sanitaire de la France, mais pas seulement, apparaît donc plus que jamais vital pour affronter les crises à venir. Ainsi elle l'interroge pour savoir comment la France entend reprendre le contrôle de la production des biens médicaux stratégiques et essentiels pour redevenir souveraine et assurer son indépendance.